

Prix de l'Abonnement — Edition Quotidienne
1 An 8 Mois 3 Mois 1 Mois
POUR LES ÉTATS-UNIS... \$ 9.00 \$ 4.50 \$ 2.25 \$ 0.75
POUR L'ÉTRANGER..... 12.15 6.10 3.05 1.05
Les abonnements se soldent invariably d'avance.

LE NUMÉRO



CINQ SOUS

Prix de l'Abonnement — Edition Hebdomadaire
1 An 6 Mois 4 Mois 3 Mois
POUR LES ÉTATS-UNIS... \$ 3.00 \$ 1.50 \$ 1.00 \$ 0.75
POUR L'ÉTRANGER..... 4.00 2.05 1.35 1.05
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

POLITIQUE LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES ARTS

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 OCTOBRE 1913

87ème Année

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL CASTILLA BRITO

Le gouverneur de l'Etat de Campêche expose les réformes démocratiques projetées

DISTRIBUTION DES TERRES VACANTES AU PEUPLE — APPLICATION DES LOIS CONTRE LES SERVICES EXERCÉS CONTRE LES TRAVAILLEURS. — SUPPRESSION COMPLETE DE L'ESCLAVAGE. — DECHEANCE DU GOUVERNEUR HUERTISTE.

Aux habitants de l'Etat de Campêche:
Les ennemis ont exploité la dureté qui me mettant à sa tête, le mouvement constitutionnaliste de Campêche, agissant comme Gouverneur de l'Etat. Les forces y existantes et un grand nombre de citoyens patriotes me secondent, car il s'agissait de la défense de nos institutions fondées aux pieds d'une manière barbare par le gouvernement usurpateur du général Huerta. Une fois ce mouvement commencé, il était absolument nécessaire, pour le bien à ceux qui se développent en divers points de la République, de me mettre en relations avec M. Venustiano Carranza, chef principal de l'armée constitutionnaliste; il était également urgent de s'assurer les moyens d'obtenir les provisions et tout ce qui était nécessaire.

C'est pour ces raisons que j'accordai avec les principaux chefs qui se trouvaient sous mes ordres, j'entreprends mon voyage, accompagné seulement de mon stat-major.

Je me décidai croyant que mon voyage n'était qu'une question de quelques jours et avec la certitude que très promptement je me retrouverais de nouveau aux côtés de mes forces dont je ne me fusse séparé un moment si les circonstances impérieuses que je viens d'exposer ne m'y eussent forcée; et je m'y résolus après les avoir établies et les avoir fait camper dans une région qui, par ses conditions naturelles constituait une excellente base d'opérations laquelle était quasi inépuisable.

Enfin, j'arrivai à la Nouvelle-Orléans et au moment où je partais pour la frontière du Nord, je fus arrêté et emprisonné pour répondre à une demande d'extradition. Je fus incarcéré le 3 Août et depuis lors se sont déroulés les actes du procès intenté contre moi; le retard fatal me faisant beaucoup souffrir car il me privait de l'extrême satisfaction de retourner aussi tôt que possible parmi mes vaillants compagnons pour lutter pour le bien et l'honneur de notre chère Patrie. Malgré tous mes efforts et le dévouement de mes amis pour abréger ma détention ou pour m'en libérer, je restai ici, les mains liées jusqu'au vendredi 10 Octobre 11 heures du matin, où l'honorable Juge A. H. Brown, donnant une preuve de plus de la réputation dont il jouit, m'absolva de toute charge, me déclarant innocent.

A peine une vis-je libre des machinations des agents du "huertisme," mon premier acte consista à m'adresser à vous, mes dignes compatriotes pour vous manifester qu'aujourd'hui, plus que jamais et avec la même foi et le même enthousiasme, égal à celle du premier jour, je suis et serai avec vous jusqu'à mourir pour la cause.

Tout d'abord, je veux proclamer ma satisfaction profonde pour la magnifique conduite de mes troupes; je veux proclamer que je ne doutai jamais, fût-ce un instant, de leur bravoure et de leur loyauté et j'ai la conviction profonde que dans le moment si heureux pour moi où je pourrai également partager les gloires et les souffrances inévitables à notre noble entreprise, je retrouverai comme toujours l'affection grande et sincère dont elles qui étaient sa propriété.

D'autre part, je ne dois pas oublier de traiter aussi d'un point important, celui de faire remarquer que le gouvernement actuel imposé à Campêche est complètement illégitime. — En effet, je suis le gouverneur Constitutionnel de l'Etat de Campêche, et étant investi de pouvoirs extraordinaires spécialement en cas de guerre, j'ai pu légalement quitter la capitale et même l'Etat. Malgré cela, tandis que je m'éloignais de la capitale avec mes troupes, le général Manuel Rivera était nommé gouverneur de l'Etat; mais cette nomination est nulle en fait et en droit, non seulement par la circonstance reprise plus haut, mais en plus, parce que le dit général Rivera manque des conditions ou qualités que la Constitution politique locale exige et parce qu'il est public et notoire que la législation en dénonçait la nomination n'agissait pas en toute liberté d'action, mais au contraire, procédé sous la pression du gouvernement central, circonstances qui toutes venaient d'inconstitutionnalité la nomination.

Un gouverneur imposé par l'usurpateur Huerta afin que Campêche seconde sa politique tyrannique; un gouvernement qui abandonne ses amis et ses compagnons par égoïsme personnel. Je dédaigne ces bassesses et comme j'ai la conviction que notre cause passera encore par des jours d'épreuve, j'ai confiance que très prochainement mes actes démentiront ces calomnies, car, il ne manquera sans doute encore d'occasions de démontrer aux personnes loyales jusqu'à quel point nous savons accomplir notre devoir envers la Patrie.

Dans cette solennelle occasion je veux ainsi même rendre patente que je n'oublie pas quelles sont les principales tendances de la Révolution envers notre peuple et je veux consigner d'une manière claire ma ferme volonté de les rendre effectives lorsque cela dépendra de mes mains.

En résumé, et par toute qui précéde, agissant avec le même caractère de gouvernement Constitutionnel de l'Etat de Campêche et comme chef supérieur des forces Constitutionnelles dans la Péninsule, solennellement, je déclare:

1er. La Liberté du travail est absolue. Les dettes des serviteurs et des peons de la campagne, actuellement existantes, et celles qui dans l'avenir seraient contractées, sont nulles et pour aucun motif le paiement n'en pourra être exigé du débiteur.

2e. On veillera à la stricte application des lois pénales, en cas de flagellation et autres actes délictueux commis contre les serviteurs ou peons des champs afin de les forcer à prêter leurs services ou à rester dans les fincas propriétaires contre leur volonté.

3e. On repartira les terres, en donnant à chaque individu de famille pauvre un lot proportionné ce qu'il pourra cultiver, pour qu'il profite librement de ses produits.

4e. Pour cette répartition, on commencera d'abord par les terres vacantes et dans leur ordre par les terres inutiles et les terres nationales, et si celles-ci ne suffisent pas, on en prendra des propriétaires ou détenteurs des grandes superficies inutiles et désertes.

5e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

6e. Nous reconnaissons légitime ni Constitutionnel le général Manuel Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sommes pas, sur son échafaud, contre les ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

7e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

8e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

9e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

10e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

11e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

12e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

13e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

14e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

15e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

16e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

17e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

18e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

19e. On revendiquera les rentes perdues pour l'Etat par l'aliénation de terres inutiles ou nationales comprises dans le territoire de l'Etat de Campêche.

20e. On reconnaît que le général Rivera comme gouverneur de l'Etat de Campêche et ne sont pas ses actes, ses ordonnances et les conflits lesquels sont déclarés nuls et d'autant moins effectifs.

PROCLAMACION DEL GENERAL CASTILLA BRITO

CAMPACHANOS:

El diez de junio ultimo inicié mi pase al frente del movimiento Constitucionalista de Campêche, procediendo con el carácter de Gobernador del Estado. Las fuerzas existentes allí y muchos ciudadanos patriotas me secundaron, pues se trataba de la defensa de nuestras instituciones y de hacer respetar la soberanía del Estado de Campêche, bárbaramente Holladas por el usurpador Gobierno del General Huerta. Iniciado este movimiento, era absolutamente necesario para conectarlo intimamente con el que se efectuaba en distintos puntos de la República, ponerme al haber con el señor don Venustiano Carranza, Jefe principal del Ejército Constitucionalista; era urgente también proporcionarse los medios de obtener provisiones y elementos. Con estos propósitos y de acuerdo con los Jefes principales que estaban a mis órdenes, emprendí mi viaje, acompañado solo de mi Estado Mayor.

Procedí así en la creencia de que mi viaje sería cuestión de breves días y con la seguridad de que muy pronto estaría de nuevo al lado de mis fuerzas de nuevo y permanecer en las fincas rústicas.

Todos saben que al mismo Estado se le han defraudado sus rentas en las enajenaciones de los terrenos comprendidos en su territorio, pues no se ha cubierto la parte correspondiente.

Para hacer buenos ciudadanos hay que romper de una vez para siempre las cadenas de la esclavitud aun cuando exista solapamiento.

Para hacer próspera y rica a nuestra Patria, hay que proporcionar al proletario los medios de conquistar un porvenir para su familia por el trabajo honrado y uno de los medios más eficientes es darle tierras de las que ya en verano acaparadas en pocas manos y que repartidas serán fertilizadas y se tornaran en venenos de riqueza en manos del labrador.

Que la Revolución satisfaga estos anhelos del pueblo y ella será por siempre bendecida.

Es necesario que se sepa que queremos el restablecimiento del orden constitucional en la República; que queremos el triunfo de la legalidad; que queremos que no subsista un Gobierno que ha tenido su origen en la traición y en el crimen y que pretende ser heredero de las bayonetas amegando a la Patria en un mar de sangre.

Pero también es preciso que se sepa que no queremos servidumbres, que haremos efectiva la sagrada libertad del trabajo, rompiendo la cadena de la esclavitud. Queremos que se sepa que emanaremos al proletario; que lo convertiremos en labrador libre e independiente y que reivindicaremos las rentas defraudadas al Estado al disponerse inconsideradamente de las tierras comprendidas en su territorio.

Se reivindicarán las rentas del Estado defraudadas en la enajenación de terrenos baldíos nacionales comprendidos en el territorio del mismo.

60. Se desconoce por ilegítimo e inconstitucional al general Manuel Rivera como gobernante del Estado de Campêche y se desconocen sus actos, mandamientos y contratos, los cuales se declaran nulos y de ningún valor ni efecto.

50. Los que obraron contra la Revolución constitucionalista, contra las fuerzas que la sostienen, contra sus jefes o autoridades, serán juzgados y castigados como traidores.

Dado en la Ciudad de New Orleans, La., a 11 de Octubre, de 1913.

En resumen y por todo lo expuesto, y procediendo con mi carácter de Gobernador constitucional del Estado de Campêche y como Jefe Superior de las Fuerzas constitucionalistas en la Península, solemnemente declaro:

to. Es absoluta la libertad del trabajo. Las llamadas deudas de sirvientes ó peones de campo, actualmente existentes y las que en lo sucesivo se originen, son nulas y por ningún concejo se podrá exigir su pago al deudor.

2o. Se procurará la estricta ejecución de las leyes penales en casos de flagelación ó otros actos delictuosos cometidos contra los sirvientes ó peones de campo con el fin de obligarlos a prestar servicios ó a permanecer en las fincas contra su voluntad.

3o. Se repartirán tierras, dándose a cada cabeza de familia por lotes proporcionados que pueda cultivar, para que se aproveche libremente de sus producciones.

4o. Para esta repartición de tierras, se comenzará primero por los egidos, y en su orden por los baldíos y terrenos nacionales, y si estos no bastaren, se tomarán de los propietarios ó tenedores de grandes extensiones de terrenos inutilizados y verdes.

5o. Se reivindicarán las rentas del Estado defraudadas en la enajenación de terrenos baldíos nacionales comprendidos en el territorio del mismo.

60. Se desconoce por ilegítimo e inconstitucional al general Manuel Rivera como gobernante del Estado de Campêche y se desconocen sus actos, mandamientos y contratos, los cuales se declaran nulos y de ningún valor ni efecto.

70. Los que obraron contra la Revolución constitucionalista, contra las fuerzas que la sostienen, contra sus jefes o autoridades, serán juzgados y castigados como traidores.

Dado en la Ciudad de New Orleans, La., a 11 de Octubre, de 1913.

M. CASTILLA BRITO.

CANADA

PERTE PROBABLE D'UN VAPEUR.

Edmonton, Alta., 13 octobre. — On croit que soixante personnes ont péri sur le vapeur "Primrose," appartenant à la "Hudson Bay Co." qui a quitté Fort Chipewyan pour Fort Fond du Lac, il y a vingt-cinq jours. Le voyage prend normalement quatre jours. Les noms des passagers et de l'équipage de ce vapeur ne sont pas connus à Edmonton.

Nome, 13 octobre. — La neige continue à tomber et le long hiver arctique est commencé. Plus de cinq cents blanches et trois cents Esquimaux sont sans abris et sans ressources. Six cents maisons ont été détruites par suite du dernier coup de temps. La neige empêche de stocker du sauvetage.

Johnson va perdre sa caution de \$30,000

Chicago, 13 octobre. — Le juge Carpenter a ordonné aujourd'hui que les \$30,000 déposés par le négociant Johnson comme caution, soient confisqués, si le champion ne vient pas se justifier d'avoir violé la loi contre la traite des blanches.

Suivant une lettre reçue par un de ses amis de Chicago, Johnson prétend être devenu étranger français. Il aurait pris la détermination de ne plus venir en Amérique et de faire sa résidence à Paris.

Les dangers

Contre la santé publique sont révélés par le Dr. Rucker.

Washington, 13 octobre. — Le Dr. R. C. Rucker, médecin assistant du service de la santé publique, a remis aujourd'hui un rapport indiquant tous les dangers dont est menacé le public dans les endroits fréquentés, tels que gares de chemin de fer, églises, écoles, théâtres, etc. Il a présenté en même temps un appel au public pour diminuer le plus possible les causes de danger.

Pendant des années le Dr. Rucker a consacré son temps à faire de la propagation pour améliorer les conditions hygiéniques dans les endroits publics de la Main Noire. L'éruption à Chicago a dépassé en violence toutes celles qui ont eu lieu pendant ces dernières années.

Toutes les vitres du quartier ont été brisées. L'épicerie de Candelo Gatto a été démolie. Gatto avait reçu dernièrement plusieurs lettres menaçantes de la Main Noire. Cette explosion a blessé 250 personnes de leurs doigts.

FRANCE

L'ARMEE NOIRE EN FRANCE.

Correspondance Spéciale de L'Abeille. Nîmes, 13 octobre. — A partir du 1er octobre prochain une garnison de 200 soldats noirs de la Martinique va reprendre les effectifs du 2^e colonial à Metz.

Cet essai est fait en vue de connaître les résultats que peuvent donner l'armée noire casernée dans la métropole. (Presse Associée).

DÉPART DE NOUVEAUX EFFETS POUR LE MAROC.

Correspondance Spéc